



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015 A 18 H 30

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, et Jean-Luc SEGUY.

Etait absente excusée : Christel MARTINEZ.

Etait absente : Aline JACQUET.

Etaient absents mais ont donné procuration : Magali BOISSET a donné procuration à Karine BACH, Paul PINSARD a donné procuration à Marc ASTRUC.

Monsieur Jean-Luc SEGUY est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, observations sur le compte-rendu du 12 Janvier 2015, aucune observation n'est faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Aucune décision par délégation n'a été prise depuis la dernière séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Recomposition du conseil communautaire : élection de conseillers communautaires

Suite à la démission du Maire et du premier adjoint de la commune de Belmont Ste Foi, la Préfecture du Lot a informé la Communauté de Communes de Lalbenque et la commune de la nouvelle composition du conseil communautaire avec 36 conseillers communautaires répartis sur les 23 communes. Suite à une décision du conseil constitutionnel du 20/06/2014, la commune de Lalbenque doit procéder à une élection complémentaire de 3 conseillers communautaires titulaires et 2 conseillers communautaires remplaçants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Membres titulaires :

- Stéphane DOLO,
- Josiane LINON,
- Daniel PASQUIER,

Membres suppléants :

- Cristel MARTINEZ
- Charles LONJOU.

L'élection se déroule à bulletin secret, le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 15 + 2 (procurations) donc : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de vote : Pour : 17

Donc la liste détaillée ci-dessus est votée à l'unanimité.

2- Présentation du cahier des charges du projet territorial de la Communauté de Communes 2014-2020

La Communauté de communes du Pays de LALBENQUE nous propose la lecture du cahier des charges du projet territorial 2014-2020. Il donne la présentation des différents thèmes d'actions et/ou de réalisations souhaitables sur la mandature.

La Communauté souhaite que ce document soit présenté à chaque commune adhérente et toutes remarques et observations éventuelles seront transmises au secrétariat de la Communauté de communes au plus tard le 20 février 2015.

Après lecture faite, aucune observation, ni remarque n'est indiquée.

3- Proposition d'adhésion au syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie (SDAIL)

Le Syndicat d'aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) a été créé par le Département lors de son assemblée générale constitutive le 7/07/2014. Il s'agit d'un accompagnement des communes dans leurs projets. Il peut y avoir deux formules :

- Un forfait conseil : donne droit à 4 journées d'intervention ou 32 h, le montant de la cotisation est de 1 €/habitant pour les 2000 premiers habitants.
- Des interventions conventionnées pour un accompagnement plus spécifique, coût horaire (34 € cat C, 40 € cat B, 49 € cat A), des expertises ponctuelles pour caractériser l'état d'un ouvrage ou d'une chaussée, intervenir dans le domaine foncier, opération d'aménagement, restaurer un ouvrage d'art, un monument historique, l'objectif est d'aider au recrutement du maître d'œuvre, etc...

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'adhésion à ce syndicat et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

4 – Dossier DETR 2015 : plan de financement de l'opération : aménagements de bourg

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet d'aménagement de bourg pour un financement 2015, à savoir :

- Le cheminement piétonnier le long de la RD 6 du giratoire des pompiers jusqu'à Mercadié pour assurer la sécurité des piétons et la séparation avec les voitures.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est le suivant :

Le coût des travaux est fixé à :

* Sécurisation des cheminements piétons sur la R.D. n°6 entre le giratoire et le supermarché :	144 690,00 € H.T.
* Sécurisation des cheminements piétons sur la R.D. n°6 entre le supermarché et le carrefour du Mercadier :	100 400,00 € H.T.
* Sous-total montant H.T. des travaux :	245 090,00 € H.T.
* Honoraires de maîtrise d'œuvre, mission SPS et divers (environ 10 % du montant des travaux) :	24 509,00 € H.T.
* Divers (publicité, annexes, ...) :	5 000,00 € H.T.
* Levé topographique :	2 890,00 € H.T.
* Sous-total montant H.T. des prestations annexes :	32 399,00 € H.T.
Total en € H.T.	277 489,00 €
TVA à 20,00 %	55 497,80 €
TOTAL TTC	332 986,80 €

Je vous propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR 25 % :	69 372.25 €
Subvention Département 20 % :	55 497.80 €
Subvention Région 10 % :	<u>27 748.90 €</u>
Total des financements :	152 618.95 €
Fonds libres, emprunts y compris TVA :	180 367.85 €
Montant de l'opération TTC :	332 986.80 € TTC

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements nécessaires.

5 – Validation du PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Lors du conseil municipal du 12 janvier 2015, il a été présenté le PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics), document établi par un bureau d'études (REGABAT – M. BADOUC) pour l'ensemble des communes de la communauté de communes de Lalbenque.

Après présentation de ce document, il convient de le valider, la mise à jour se fera au fur et à mesure des aménagements de bourg réalisés.

Après délibération, l'assemblée valide à la majorité avec un vote contre (Sébastien NODARI) et 3 abstentions (Patricia CHATELIN, Charles LONJOU et Daniel PASQUIER).

6 – Travaux restructuration et extension mairie : avenants

Pour la suite des travaux de la mairie, il reste quelques ajustements à faire au niveau de la partie administrative des marchés avant la réception des travaux, à savoir :

Avenant n° 2 au lot 7 : menuiseries intérieures :

Montant du marché initial : 82 029.50 € HT, 98 107.28 € TTC

Avenant n° 1 : - 9 435 € HT, - 11 322 € TTC (déjà validé)

Avenant n° 2 : - 9 339.60 € HT, - 11 207.52 € TTC

Soit un nouveau marché de 63 254.90 € HT soit 75 577.76 € TTC.

Avenant n° 1 au marché complémentaire du lot 6 : Plâtrerie – isolation – prestations similaires :

Montant du marché complémentaire : 14 492.17 € HT, 17 390.60 € TTC

Avenant n° 1 : 2 977 € HT soit 3 572.40 € TTC

Montant du nouveau marché complémentaire : 17 469.17 € HT soit 20 963 € TTC.

Avenant n° 1 au lot 1 : gros œuvre :

Montant du marché initial : 123 411.74 € HT soit 147 600.44 € TTC.

Avenant n° 1 : 0 €

Montant du nouveau marché : 123 411.74 € HT soit 147 600.44 € TTC.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les avenants présentés ci-dessus et autorise le Maire à les signer.

7 – Convention de mise à disposition de la salle de convivialité zone artisanale de Lissaure

La salle de convivialité située à la zone artisanale de Lissaure est achevée. Il convient à présent de vous présenter la convention de mise à disposition de cette salle, espace de convivialité.

Après lecture, l'assemblée valide à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

8 – Acquisitions foncières complémentaires : projet de plaine de jeux

Le 12 janvier dernier, Monsieur le Maire a informé l'assemblée du projet d'achat complémentaire de parcelles foncières pour la plaine de jeux aux consorts Marmiesse. Les parcelles sont les suivantes : AP 96 – 97 – 108 – 109 – 110 au lieu-dit Guiradou pour une superficie totale de 16 463 m².

Le prix de vente est fixé à un 1 €/le m², soit un montant de 16 463 €. Les frais notariés seront pris en charge par la collectivité.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les acquisitions foncières proposées et autorise le Maire à signer les formalités nécessaires.

9 – Questions diverses

- Suite à la présentation de Karine BACH en séance du 8/12/2014, concernant le projet d'introduction des circuits courts à la cantine scolaire. Elle donne lecture de la convention de partenariat avec Bio 46 pour une proposition d'accompagnement dans le développement d'une alimentation biologique et locale au sein du restaurant scolaire. Après lecture et délibération, **l'assemblée valide à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention pour un engagement financier de 1075 € TTC.**
- La Communauté de Communes nous adressé en date du 6/02/2015, un projet de délibération pour la modification des statuts de la communauté de communes concernant le changement de nom de l'EPCI, proposition « Communauté de communes Lalbenque-Limogne », **après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité cette modification.**
- Patricia CHATELIN, titulaire au SIPA (syndicat intercommunal pour la protection animale) rend compte des deux précédentes réunions auxquelles elle a participé les 17/11/2004 et 29/01/2015. Le terrain pour l'implantation de la nouvelle fourrière n'est pas encore acquis car pas de certificat d'urbanisme positif à ce jour.
Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

A LALBENQUE, le 13 février 2015
Le Maire

J.POUGET.